Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'Etat

Bulletin de documentation

8/1977

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

SOMMAIRE:

31e Foire de Luxembourg

Discours prononcé par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie Nationale et des Classes Moyennes, à l'occasion de l'inauguration de la 31e Foire Internationale de Luxembourg, le 8 octobre 1977 1

Crise économique et petites nations. Le modèle luxembourgeois

Discours prononcé par Monsieur Jacques F. Poos, Docteur ès sciences économiques et commerciales de l'Université de Lausanne, Ministre des Finances du Grand-Duché de Luxembourg, à la cérémonie d'ouverture des cours de l'année académique 1977-78 à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de l'Université de Lausanne, le 21 octobre 1977 7

Pour un renforcement de la politique monétaire et financière internationale

Discours prononcé par Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Finances du Luxembourg et Gouverneur du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale, à l'Assemblée annuelle 1977 à Washington, le 27 septembre 1977 15

31e Foire de Luxembourg

Discours prononcé par Monsieur Gaston Thorn,

Président du Gouvernement,

Ministre de l'Economie Nationale et des Classes Moyennes,

à l'occasion de l'inauguration de la 31e Foire Internationale de Luxembourg.

Le 8 octobre 1977

Altesses Royales,

C'est un grand honneur pour moi et mon privilège que de pouvoir remercier, pour la première fois, Leurs Altesses Royales, de la sollicitude qu'Elles témoignent une fois de plus aux manifestations de la Foire Internationale de Luxembourg et de l'intérêt soutenu qu'Elles n'ont cessé de manifester à l'égard de la situation économique et sociale du Grand-Duché.

La présence de nos Augustes Souverains, voire des membres de Leur famille, est un précieux encouragement pour tous ceux qui oeuvrent avec lucidité et persévérance dans le but de faire face aux nombreux défis qui nous sont posés par le monde moderne et notamment par le développement économique en cette fin du XXème siècle.

* * * * *

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Je tiens à vous rassurer d'emblée, je n'ai pas l'intention de vous assommer sous une cascade de chiffres et de données statistiques concernant l'évolution de l'économie nationale au cours de la présente année. Tous ceux qui pourraient être intéressés ou qui devraient l'être peu ou prou trouveront toutes les indications nécessaires dans la dernière note de conjoncture du STATEC qui représente en elle-même une mine inépuisable de renseignements utiles.

Pour les besoins de l'analyse globale, la seule à laquelle j'entends procéder en ce moment, il me suffira de souligner les éléments essentiels qui à la fin de cette troisième année de crise comprennent un certain nombre d'éléments rassurants aussi bien que des éléments d'inquiétude au sujet de l'avenir économique de ce pays.

En ce qui concerne les points rassurants, je citerai tout d'abord l'évolution quantitativement satisfaisante de presque tous les secteurs industriels, hors sidérurgie. Je vise ici tout particulièrement les industries chimiques et parachimiques, l'industrie du caoutchouc, la transformation des matières plastiques et la production - je souligne la production - de fibres artificielles et synthétiques.

D'une façon générale ces secteurs, en y incluant l'industrie du bois et du meuble, l'imprimerie, les industries alimentaires, les boissons, etc., représentent in toto à peu près la moitié de la production industrielle totale, viennent de retrouver le niveau d'indice enregistré en 1974, c'est-à-dire au moment de la haute conjoncture représentant à l'époque une amélioration d'environ 30% par rapport au niveau de l'année 1970.

Je me dois d'ajouter de suite que le chiffre d'affaires de ces mêmes industries n'a pas suivi la même courbe ascendante du volume de production, si bien que la rentabilité de toutes ces entreprises demeure précaire. Dans certains cas elle est même devenue tout récemment franchement insuffisante en raison de la concurrence acharnée que ces entreprises rencontrent sur le marché national et international.

Quant à cet autre baromètre de notre économie qu'on a coutume de voir en l'indice de la construction, calculé sur la base des heures-ouvriers, il a encore reculé d'environ 4% à la fin de ce premier semestre par rapport à la période correspondante de 1976. Une lueur d'espoir point cependant à l'horizon sur le plan du génie civil où il y a progression à la suite de l'augmentation des commandes publiques. Il me semble, dans ce contexte, important de relever que sur le plan des crédits immobiliers on peut noter une progression, voire un bond en avant de 15% au cours du premier semestre de cette année. Ces crédits ont été accordés pour le financement de logements pour jeunes ménages et une amélioration de l'activité de tout le secteur de la construction ne devrait pas tarder à se produire. Les statistiques confirment d'ailleurs que le nombre d'autorisations de construction de logements nouveaux délivrés au premier semestre a sensiblement dépassé le niveau correspondant de 1976.

Un secteur très important dont la bonne tenue mérite d'être soulignée est celui de l'activité bancaire. Au cours des douze derniers mois le nombre des banques établies à Luxembourg a augmenté de près de 10% et la somme des bilans s'est accrue de 16%. La participation de nos banques dans le marché des émissions publiques d'euro-obligations a atteint plus d'un tiers du total de ces émissions au cours du premier semestre de 1977.

Vu globalement, le commerce ne saurait se plaindre - et il s'agit là plutôt d'un understatement - dans la mesure où le produit de la taxe sur la valeur ajoutée a continué à augmenter à un rythme trois fois plus rapide que le taux d'inflation enregistré depuis le début de l'année 1977. Les acheteurs étrangers continuent d'affluer en masse et les ventes de nouvelles voitures particulières et commerciales, pour ne citer que cet exemple, ont battu à nouveau tous les records.

L'amour, voire la passion pour ne pas dire la rage des Luxembourgeois d'acheter de nouvelles voitures, alors que le pays se trouve déjà à la pointe du degré de motorisation de la Communauté économique européenne, est de nature d'abord à inquiéter les responsables et spécialistes des transports et de la circulation, puis à justifier une enquête sur les motivations profondes des acheteurs luxembourgeois et finalement et avant tout à semer dans notre esprit quelques doutes sur la réelle prise de conscience de notre population du sérieux de la crise que notre pays traverse. A moins que nos concitoyens n'achètent en ce moment de nouvelles voitures en pensant ne plus avoir, dans quelque temps, les moyens de le faire.

Quelle que soit l'explication de ce phénomène, le pouvoir d'achat des Luxembourgeois ne semble guère avoir été atteint au cours de trois années de crise sérieuse. Ceci confirme que jusqu'à présent la crise que nous traversons se distingue essentiellement de celle des années 30 dans la mesure où la première affectait surtout les revenus des salariés et des rentiers, alors que la présente se nourrit des trésoreries des entreprises et dévore leurs fonds propres.

Je puis citer à l'appui et en renfort de ce qui précède qu'à la fin de juin 1977 les dépôts d'épargne auprès de l'ensemble du système bancaire ont dépassé de près de 15% le niveau atteint il y a un an et le dépôt moyen par ménage doit maintenant se situer aux environs de 300.000.- francs. Si cette hypothèse devait être confirmée, nous nous trouverions ici encore dans le peloton de tête, internationalement parlant.

Plus que jamais, la boutade - comme toujours bien pensée et bien réfléchie de mon prédécesseur Monsieur Marcel Mart - disant que nous sommes un pays pauvre peuplé de gens riches, semble se confirmer.

Enfin, encore un élément rassurant mais lui aussi de grande importance, puisqu'il s'agit de l'évolution des prix.

Depuis le début de l'année notre indice des prix a connu une augmentation de 2,5% en huit mois, contre 4,5% pour la même période de 1976. La hausse moyenne de septembre 1976 à septembre 1977 n'est plus que de 5,8%, ce qui place le Grand-Duché de Luxembourg tout de suite après la R.F.A. dans une position très enviable dans le tableau comparatif des Etats Membres de la C.E.E., presque comme aux meilleurs jours compte tenu de toute relativité.

Il n'y a que les esprits chagrins pour dire que cette accalmie sur le front des prix est due au recul des prix de la pomme de terre ou du café, mais ces mêmes esprits chagrins semblent oublier que les poussées de fièvre qui ont fait monter notre indice étaient dues exactement aux mêmes facteurs.

Tout compte fait, un pays comme le nôtre qui pratique un contrôle des prix très sérieux et qui s'impose une grande discipline, voire une rigueur exemplaire en ce qui concerne le niveau des taxes indirectes, des droits d'accises, des tarifs publics, doit nécessairement connaître un développement plus modéré de l'inflation que les pays plus laxes en ce domaine.

Je profite de cette occasion pour dire que ceci me confirme dans mon intention de revoir, au plus tard en 1978, la structure de notre indice officiel des prix, car tout comme le corps humain a intérêt à éviter les sauts de température, une économie souvent encore plus fragile que l'être humain est d'autant plus compétitive qu'elle se trouve à l'abri d'oscillations brutales du coût de la vie.

Autant pour les bonnes nouvelles.

* * * *

Passons maintenant aux points noirs du tableau.
Je dirai de suite et sans ambages que ce qui me semble le plus important et le plus grave est que certains des éléments négatifs que je vais énumérer ne relèvent manifestement plus de difficultés conjoncturelles et dépassent le court terme au point de risquer d'hypothéquer pour longtemps notre vie économique.

Sidérurgie oblige, parlons donc d'elle en tout premier lieu.

La situation dans laquelle se trouve notre industrie No 1, et dans laquelle obligatoirement se trouvent entraînées à sa suite toutes les entreprises dépendant plus ou moins d'elle, est devenue critique après trois ans de crise et alors qu'on ne voit point la fin du tunnel.

Au premier semestre 1977, le chiffre d'affaires réalisé par nos entreprises sidérurgiques se trouve en baisse de 7.5% par rapport au niveau déjà extrêmement faible de 1976.

En ce qui concerne le niveau des prix, on pouvait concevoir de timides espoirs au cours des trois premiers mois de 1977; hélas, cet espoir n'a pas résisté à la concurrence exacerbée que se livrent les sidérurgistes du monde entier.

Même à l'intérieur de la C.E.E. on a tendance à ne pas respecter les directives de la Commission.

Vu cette lutte pour la survie dans laquelle se trouve engagée notre sidérurgie qui fit si longtemps notre richesse nationale, qui encore aujourd'hui emploie près de 33% des salariés, représente 50% de notre production industrielle et participe pour 25% au produit intérieur brut.

Il s'impose de conclure que l'horizon de 1978 reste sombre et que la communauté nationale dans son ensemble devra limiter ses conditions de croissance et s'armer de courage pour faire face aux défis qui lui sont posés.

A tous ceux qui auraient encore la légèreté de vouloir minimiser la crise profonde que traverse ce secteur essentiel, je rappelerai que le niveau de production de 1977 se situe au niveau des années 1964/65 et ceci évidemment avec des prix de vente supérieurs, mais supérieurs seulement de 50%, alors que par ailleurs les prix de revient ont augmenté de plus de 70% en douze ans.

Si les entreprises veulent éponger leurs pertes et investir,ne fût-ce que le strict minimum, ceci entraîne inéluctablement un endettement important des entreprises concernées.

Si heureusement le recours plutôt rare au financement extérieur a permis dans le passé à la plus grande de nos entreprises sidérurgiques de couvrir ses besoins financiers sur le marché des capitaux et cela relativement sans difficultés, ceci ne fut cependant pas le cas pour la MMR-A dont la survie n'a été assurée que grâce à un plan de sauvetage mis au point, en collaboration avec la Commission de la C.E.E., par les Gouvernements belge et luxembourgeois et ce après consultation de toutes les parties intéressées, et notamment des syndicats.

Le Gouvernement belge vient de préciser son attitude dans une lettre datée du 21 septembre 1977 à l'adresse de notre Gouvernement, dans laquelle il déclare qu'il est prêt à participer à la restructuration de la MMR-A pour autant que deux conditions principales soient remplies, à savoir:

<u>premièrement</u> que les études concernant la synergie avec l'un ou l'autre grand groupe de production démontrent que la solution retenue offre des perspectives suffisantes de rentabilité à moyen terme, et

<u>deuxièmement</u> que le secteur privé et les secteurs publics participent ensemble à l'effort de restructuration d'une façon équitable.

Je ne voudrais leurrer personne, ce n'est qu'un premier pas qui a été franchi en septembre pour sauver la MMR-A, mais il nous reste énormément de travail à accomplir et notamment d'ici à la fin de l'année pour garantir l'avenir à plus long terme de cette entreprise.

Nous savons cependant qu'il n'y a pas que le Luxembourg qui connaisse des difficultés dans des secteurs traditionnels tels que la sidérurgie ou la textile; les autres pays membres de la CEE subissent le même sort et ici viennent souvent s'ajouter d'autres secteurs comme le papier, le verre, les filatures et la construction navale.

Ces fabrications, jadis parmi les plus beaux fleurons de l'industrie européenne, rentrent désormais dans l'éventail croissant des possibilités de production des pays en voie de développement.

Finis les temps privilégiés où les nations européennes pouvaient à leur guise relever unilatéralement les prix et où l'augmentation de leur niveau de vie atteignait finalement un multiple de celui des pays pauvres.

Dans une gamme croissante de productions, les pays jadis pauvres ont riposté en s'assimilant notre technologie moderne, en exécutant les productions nouvelles à des salaires bien plus bas et avec des durées de travail que dans nos régions on n'accepterait jamais.

Au 1er septembre 1977, il y avait au Luxembourg un peu plus de 900 personnes sans emploi, à la recherche d'un emploi à plein temps et inscrits comme tels auprès des bureaux de placement. 300 d'entre-elles remplissaient les conditions pour être indemnisées comme chômeurs complets.

Le chiffre de 900 demandeurs d'emploi, ne représentant que 0.7% de l'ensemble des salariés, ferait sourire bien des responsables des autres pays industrialisés qui, même au plus fort de la haute conjoncture, n'ont jamais vu descendre ce pourcentage en-dessous de 2 ou au mieux de 1.5%.

Notre population n'est cependant pas habituée à ce phénomène et veut que son Gouvernement mette tout en oeuvre

pour rétablir la situation de plein emploi que nous avons connue pendant 30 ans.

En fait, pendant trente ans nous avions plus qu'un plein emploi; nous avons connu une pénurie de main-d'oeuvre terrible. Le mot n'est pas trop fort - nous le savons aujourd'hui - pour expliquer que tout un chacun, y compris celui qui n'avait aucune qualification ainsi que celui qui n'avait jamais connu une grande ardeur au travail, trouvait néanmoins à se faire embaucher, à s'y maintenir et à se voir plus qu'honorablement rémunéré.

En toute hypothèse, nous autres luxembourgeois nous devons au fond nous avouer clairement que cette situation exceptionnelle appartient définitivement au passé.

A l'appui de ce que j'avance je ne voudrais énoncer aujourd'hui qu'un des arguments qu'on oublie par trop souvent à savoir celui de la perméabilité de notre marché de l'emploi luxembourgeois.

Dans un marché de travail régional - où s'affrontent donc Allemands, Français, Belges et Luxembourgeois - des dizaines de milliers de salariés sont à la recherche d'un emploi et la concurrence entre personnes bien préparées, bien éduquées, bien formées, d'une part, et personnes moins bien instruites, d'autre part, est la règle.
Dans ces conditions, notre pays ne saurait revenir au statu quo ante du plein emploi qu'à condition de résoudre non seulement ses propres problèmes d'emploi, mais également ceux existant dans les régions voisines, ce qui est manifestement impossible à l'heure actuelle.

A cette occasion qui nous réunit aujourd'hui, je n'avais pas l'intention d'évoquer des problèmes aussi sérieux et ce avec un réalisme non dissimulé, mais je ne pouvais laisser passer ce premier contact officiel avec le monde économique sans brosser, ne fût-ce que d'une façon fruste, le cadre dans lequel nous serons amenés à nous mouvoir pendant les mois à venir, à discuter, à lutter, à créer pour préparer des jours meilleurs.

* * * * * *

Aussi vais-je m'arrêter là, alors que j'aurai l'occasion dans une dizaine de jours de me prononcer de façon plus détaillée devant la Chambre sur la situation dans la sidérurgie. Les débats budgétaires qui suivront permettront à tous les responsables politiques d'engager un dialogue aussi poussé et aussi franc que le respect de nos principes démocratiques l'exige.

Revenant à ce qui nous réunit aujourd'hui, je conclurais en disant que je salue et que j'apprécie très hautement les efforts de tous ceux qui ont créé la Foire, qui l'ont organisée et qui y participent, parce que ces manifestations sont un acte de foi dans l'économie internationale, un acte de foi dans l'avenir du commerce et des échanges entre les hommes. Mieux que cela, c'est de nos jours un devoir, un combat impérieux contre toutes ces tentations de cloisonner le marché, de le fermer, de se recroqueviller sur soi-même et de s'adonner à un protectionnisme suicidaire. Plus que jamais dans cet ancien royaume lotharingien, il faut faire revivre les grands courants des échanges; notre pays y a toujours occupé une place de choix et l'attaque est en économie comme en stratégie militaire toujours la meilleure défense. Je souhaite à la présente Foire d'être cet instrument d'attaque dont nous avons tous besoin.

Crise économique et petites nations

Le modèle luxembourgeois

Discours prononcé par Monsieur Jacques F. Poos,

Docteur ès sciences économiques et commerciales de l'Université de Lausanne,

Ministre des Finances du Grand-Duché de Luxembourg,

à la cérémonie d'ouverture des cours de l'année académique 1977-78

à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de l'Université de Lausanne

21 octobre 1977

Appelée à "servir les hommes dans leur recherche obstinée de la sécurité et du confort" et d'apprendre à ses étudiants d'être "constamment ouverts au changement", l'Ecole des HEC de l'Université de Lausanne subit cette année cette insaisissable loi de l'économie qui, sans désemparer, contraint les hommes, les entreprises et les institutions à changer pour s'épanouir, à se transformer pour croître, à s'adapter pour survivre.

Heureusement pour elle, la machine à enseigner qu'est notre Ecole des HEC, n'a pas à pâtir de ce processus d'adaptation.

Le transfert des HEC des anciens bâtiments Place de la Cathédrale vers le magnifique site champêtre de Dorigny est une décision mûrement réfléchie et prise de longue date. Comme les entreprises averties et les collectivités publiques dynamiques, c'est activement que les HEC entendent préparer leur avenir.

Cet avenir, les HEC l'ont d'ores et déjà épousé dans leur programme d'études.

L'éclatement des auditoires du Palais de Rumine n'est ainsi que la suite logique de l'éclatement et de la diversification des anciennes et traditionnelles matières d'enseignement.

Ainsi, les cours généraux classiques d'ici une vingtaine d'années - axés sur les mathématiques financières, l'économie politique, la géographie économique, le droit commercial et l'économie de l'entreprise - ont vu s'adjoindre au fil des années, des matières aussi indispensables pour l'étudiant en sciences économiques que sont l'informatique, la recherche opérationnelle, la comptabilité nationale, les finances publiques, les services bancaires, le marketing, etc. Ces cours, tout en offrant des connaissances générales, débouchent directement sur la pratique.

L'université, qui délibérément veut être au service des hommes - et je ne fais que citer l'exposé introductif du directeur Robert Grosjean dans la brochure de présentation de l'Ecole des HEC -,a su saisir le temps au vol. A l'encontre de bien d'autres structures et institutions de nos Etats, elle ne saurait être accusée d'entrer dans l'avenir à reculons.

Dorigny, dans cette optique, n'est que la dimension spatiale d'une vue qui s'est produite bien avant cette date dans les programmes et dans les esprits.

Aussi celui qui pour la première fois depuis 17 ans a le privilège de reprendre la parole en cette enceinte - quoi que de l'autre côté de la barre - voudrait-il féliciter les responsables de l'Ecole de leur clairvoyante décision.

Et je ne vous cacherai pas que ce nouveau complexe fonctionnel, ce cadre d'études admirable, ajoutent à l'envie de tout ancien diplômé de l'Ecole, empêtré dans son métier, de lâcher tout et de revenir,pour quelques années, reprendre place parmi les étudiants.....

Envie insensée, je le concède, mais que cette présence aujourd'hui parmi vous exauce partiellement et furtivement : C'est donc de tout coeur que je voudrais remercier Monsieur le Directeur Iffland et Monsieur le Professeur Rieben de m'avoir offert cette tribune pour quelques instants.

Par la force des choses, le lieu de ses études devient pour chaque étudiant une seconde patrie. Entre 1955 et 1958, et puis de nouveau en 1960 et 1961 pour la préparation de ma thèse, j'ai apprécié le cadre de cette ville suisse, l'hospitalité de ses habitants, la qualité des enseignants de cette Ecole. J'ajoute à cela l'affection et l'amitié qui continuent de me lier à un très jeune professeur de l'époque, directeur de thèse ensuite, fin connaisseur de l'histoire européenne et de l'économie luxembourgeoise en particulier et partageant avec moi l'inébranlable conviction qu'en dehors d'une intégration économique et politique plus poussée, il n'y a pas de salut pour les vieilles nations de la vieille Europe.

- - -

C'est en grande partie en hommage à l'enseignement et aux travaux de recherches du Professeur Henri Rieben, que j'ai choisi pour ce discours introductif à une nouvelle année académique un sujet à la fois actuel et général : les problèmes de survie d'une économie de petit espace, d'un pays à souveraineté limitée dans la crise conjoncturelle et structurelle du monde capitaliste.

Sujet actuel, puisqu 'il m'amènera à cerner l'état de l'économie européenne en cet automne de l'année 1977.

Sujet général, en ce sens que les problèmes que je situerai au niveau du Grand-Duché de Luxembourg risquent de se retrouver avec une intensité variable chez des nations plus peuplées certes, mais confrontées aux mêmes contraintes économiques.

Et, comme tout exposé fait en milieu académique doit stimuler l'imagination et déboucher sur l'action, je nourris l'espoir que l'esquisse d'une solution aux problèmes de l'heure, recherchée et trouvée au niveau du Luxembourg, pourra servir de point de réflexion pour d'autres.

L'économie luxembourgeoise, depuis sa participation au "Zollverein" au 19e siècle, à l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise depuis 1921, à l'Union Economique BENELUX depuis 1944, à la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier depuis 1951 et à la Communauté Economique Européenne à partir de 1958 a été un laboratoire de l'intégration européenne.

Or, des expériences en laboratoire naissent parfois des découvertes ...

La crise économique ayant débuté en 1974/75 a frappé l'économie luxembourgeoise de plein fouet.

Pour le comprendre, il faut rappeler que cette crise qu'on croyait conjoncturelle, mais qui présente également beaucoup d'aspects structurels, met à l'épreuve d'abord les branches industrielles traditionnelles de la vieille Europe : la sidérurgie, le textile, le bâtiment ... et que l'industrie de l'acier, avec ses 24.000 ouvriers et employés et sa production brute de 37.000.000.000.-Fr. compte pour 25% dans le PNB luxembourgeois.

En chiffres,la production luxembourgeoise d'acier tombe de 6,4 millions de to en 1974 à 4,6 millions de to en 1975 (-28,3%) et chute encore à 4,5 millions de to (-1,3%) en 1976.

Ainsi le Luxembourg, avec une régression de 1,3%, était le seul pays à accuser l'année dernière un taux de progression négatif pour sa production d'acier, la moyenne d'augmentation de l'ensemble des pays membres de la CEE se situant à +7,2%.

Les résultats financiers des entreprises sidérurgiques ont été à l'image de cette plongée : la plus importante d'entre elles, l'ARBED, a accusé une perte de 3 milliards de francs en 1975 et de 1,3 milliard de francs en 1976.

Les perspectives pour l'année en cours ne sont pas brillantes et une nouvelle baisse de la production et des résultats des sociétés est à redouter. Dans les pays de la Communauté Européenne, nous constatons à la fin de l'été une baisse de 4,3% par rapport aux sept premiers mois de 1976 alors que pour le Luxembourg le chiffre correspondant est de -7,6%.

Sur le plan de la Communauté des Neuf, seuls l'Italie et le Danemark semblent pouvoir accroître leur production d'acier en 1977. Sur le plan mondial, le géant japonais continue d'avancer lui-aussi, lentement et inexorablement.

Corrélativement, les résultats sidérurgiques se sont traduits au Luxembourg par un PNB en baisse. Tombé de 9,9% en 1975 par rapport à l'année précédente, il s'est de nouveau relevé en 1976 de 3%.

Pour l'année en cours les perspectives de croissance ne dépassent guère le taux de 2%, de sorte que notre pays se retrouvera fin 1977 avec un PNB en termes réels plus bas qu'en 1974.

Logiquement et en l'absence d'une stratégie appropriée de la part du gouvernement, des syndicats et des entreprises, le Luxembourg aurait dû se retrouver en 1975, 1976 et 1977 avec un taux de chômage au moins équivalent à celui de ses voisins (atteignant donc 5 à 6% de la population active) et avec un niveau de vie amoindri.

Or, il n'en a rien été.

Le facteur de désordre que constitue la crise a, jusqu'à présent, été maîtrisé grâce à cette sorte d'imagination dont sont capables en cas de détresse, les organismes vivants conscients de leur infériorité naturelle ou les collectivités nationales qui se savent frappées d'un mauvais sort géopolitique.

Le Grand-Duché de Luxembourg comptait au mois de septembre dernier 296 chômeurs complets et 185 chômeurs partiels, ce qui, rapporté à la population active salariée signifie un taux de chômage de 0,3%.

Et je précise que ce pourcentage n'a pas été atteint grâce à un fignolage politico-statistique.

Le Luxembourg qui héberge et offre du travail à quelque 85.000 étrangers (soit 24% de sa population totale ou 57% de sa population active : un record mondial!) n'a pas voulu résoudre son problème de l'emploi sur le dos des autres : pendant les deux premières années de la crise, le solde migratoire, bien qu'en forte régression par rapport aux années antérieures, était encore positif de 1.100 personnes.

Comment cette bonne tenue de l'emploi, priorité numéro un de la politique économique, a-t-elle été possible ?

Les solutions que je me propose de vous révéler ne sont certes pas des trouvailles ou des recettes véritablement originales.

Les remèdes luxembourgeois à la régression économique constituent plutôt autant de ripostes réfléchies qui, prises dans leur ensemble,n'ont produit le résultat voulu que grâce à la réalisation d'un consensus national sur le but à atteindre. Les opérateurs de la scène économique - les syndicats de travailleurs, les patrons d'entreprise et le gouvernement - ont été d'emblée d'accord sur l'essentiel, à savoir la recherche de solutions dites de solidarité nationale pour prévenir le chômage au Luxembourg.

Lors de la recherche de sa place économique parmi les peuples d'Europe avant et après la deuxième guerre mondiale, lors de la grande crise des années trente, lors de l'occupation nazie des années quarante, lors de la reconstruction, comme maintenant, au plus profond de la plus importante crise économique d'après-guerre, le Luxembourg a joué avec clairvoyance un atout essentiel, à savoir la carte du dialogue entre les forces vives de la nation.

La mentalité nécessaire à la réussite de l'opération n'était plus à créer de toutes pièces. Les principaux organismes et rouages administratifs indispensables au succès étaient en place :

- L'ouverture des syndicats au dialogue, facilitée par la présence du parti socialiste au gouvernement,
- la réserve des employeurs à l'égard des méthodes dures du capitalisme manchestérien, et enfin
- le bon fonctionnement des organes d'intégration sociale, de dialogue et de cogestion que constituent au niveau national : le Conseil Economique et Social et le Comité de Conjoncture, et au niveau des grandes entreprises : les comités mixtes et la participation syndicale aux conseils d'administration des grandes sociétés anonymes.

Voilà la toile de fond sur laquelle se dessinent les mesures prises depuis 1975 en vue de prévenir les licenciements pour cause conjoncturelle, de relancer les investissements privés, de diversifier l'économie et de restructurer le bassin sidérurgique luxembourgeois.

- - -

Abordant l'essentiel du sujet, j'esquisserai tour à tour la législation luxembourgeoise sur les travaux extraordinaires, la Société Nationale de Crédit et d'Investissement, la Conférence Tripartite sur l'emploi, notre politique de développement de la place financière de Luxembourg et pour finir, l'opération de reconversion de la seconde firme sidérurgique du pays, la MMRA.

J'ai déjà souligné que le spectre du chômage avait jusqu'à une époque récente épargné le Grand-Duché de Luxembourg. Pays industriel à démographie lente, le Luxembourg était toujours demandeur de main-d'oeuvre.

Lorsque le spectre fin 1974 frappa pour la première fois à la porte, le pays était en quelque sorte pris au dépourvu : à la différence des autres nations européennes, le Luxembourg ne disposait pas de législation moderne sur le chômage - son arsenal législatif remontant aux années d'avant-guerre.

Il fallait donc que le nouveau gouvernement issu des élections de mai 1974, créât de toutes pièces les instruments nécessaires pour faire face à la situation.

L'un des instruments les plus intéressants - le plus coûteux également pour le Trésor Public - des nouvelles mesures anti-crise fut la loi deu 26 juillet 1975 sur les travaux extraordinaires, dite "Notstandsgesetz".

Cette loi comporte deux volets, le premier tendant à assurer une garantie de revenu aux travailleurs touchés par des réductions d'horaires, le second organisant l'affectation des salariés relevant des branches économiques les plus durement touchées par le ralentissement de la conjoncture à des travaux exceptionnels d'intérêt général en dehors de leurs entreprises.

Evidemment, le recours à des travaux extraordinaires d'intérêt général de la part de salariés du secteur privé ne se conçoit qu'en période courte : voilà pourquoi la nouvelle loi précisait que les difficultés rencontrées par les entreprises éligibles devaient avoir une origine essentiellement conjoncturelle et que l'autorisation de mettre en oeuvre de tels travaux, renouvelable en principe, ne valait que pour un an.

Socialement, cette solution permettait le maintien des relations d'emploi entre les employeurs et leur personnel, donc également le niveau du salaire fixé par convention collective,alors que du point de vue économique l'entreprise en difficulté était passagèrement déchargée d'une partie de ses charges salariales. Cette dernière, sur base d'une somme forfaitaire de 250.- Fr. par ouvrier et par heure prestée, était en effet assurée par l'Etat.

En fait, seules les deux sociétés sidérurgiques ARBED et MMRA ont été admises au bénéfice des travaux extraordinaires : 571 contrats de travaux ont été passés entre l'Etat et ces deux sociétés, le tout pour un coût d'environ 900 millions de francs luxembourgeois.

Cette dépense à charge du fonds de chômage,lui-même alimenté par un impôt de solidarité nationale s'ajoutant aux principales catégories d'impôts directs luxembourgeois, n'a pas été effectuée à pure perte.

En dehors de leur effet social et économique, les travaux effectués au titre de la loi du 26 juillet 1975 ont été utiles pour la collectivité. A titre d'exemples, les contrats exécutés pour le compte du Ministère du Tourisme comportaient l'entretien et la signalisation de sentiers touristiques et l'aménagement de pistes cyclables, ceux exécutés pour le compte des Ponts et Chaussées, la protection des berges de la Moselle et l'entretien des abords des autoroutes, ceux exécutés pour le compte des Postes et Télécommunications, l'installation de raccordements téléphoniques, ceux effectués pour le compte des Communes, l'entretien de conduites d'eau, la réparation de bâtiments, l'aménagement de chaussées vicinales etc.

Ces mesures ont assuré la mise au travail de quelque 12.500 travailleurs de la sidérurgie pour la période du 1er septembre 1975 à fin 1976. Elles ont permis au Luxembourg de passer sans heurts sociaux et sans sacrifices majeurs de la part des salariés le cap de la première phase conjoncturelle de la crise.

La crise, cependant, est également structurelle : face à la récession de leurs ventes, face à la concurrence japonaise, face à l'effondrement des prix de leurs produits d'une part, et de la hausse continuelle, nourrie par l'inflation, de leurs charges d'autre part, bon nombre de chefs d'entreprises européens ont connu les dernières années des réveils difficiles. Ils se sont brusquement rendu compte du retard d'investissements, de rationalisation, de modernisation, de diversification de leur outil du travail ainsi que du corollaire de cette carence, c'est-à-dire de la pléthore en personnel.

A la belle époque toute récente où la machine tournait à plein, cette dure réalité était cachée, parfois sous de plantureux bénéfices ...

Or, le reproche de s'être trop longtemps reposés sur leurs lauriers, on ne saurait l'épargner aux responsables du principal secteur industriel du Luxembourg. Dans la première moitié des années 1970 ces derniers ont pratiqué une politique d'investissement franchement conservatrice, n'investissant en fait dans leurs installations luxembourgeoises que la contrevaleur de leurs amortissements.

Ainsi, en 1973, 1974 et 1975 le niveau de l'investissement luxembourgeois par tonne d'acier brute a atteint 9,3$ en moyenne par an, contre 21$ pour l'ensemble des pays producteurs d'acier de l'Europe des Neuf.

Il faut reconnaître, qu'après leur réveil brutal, les maîtres de forge entendent mettre les bouchées doubles.

A l'assemblée générale d'ARBED du 22 avril 1977, Monsieur Tesch, Président du Conseil d'Administration, déclare: "Nous sommes engagés dans une course-poursuite sans merci que nous sommes condamnés à gagner, si nous ne voulons accepter de disparaître du peloton de tête des producteurs sidérurgiques européens - voire de la scène sidérurgique tout court."

L'enjeu a été compris : En 1977, seul le Luxembourg et l'Irlande échappent à la baisse générale, parfois spectaculaire, des investissements dans l'industrie sidérurgique européenne : Les dépenses prévues au Luxembourg en 1977 représentant plus que le double (5 milliards de Fr. contre 2,4 milliards) de celles de l'année précédente.

Il est vrai que cet effort soudain se concentre avant tout sur la phase liquide, à savoir la construction d'un haut-fourneau à grand diamètre à Belval. Au niveau des produits finis, c'est-à-dire des laminoirs, un investissement élevé devra coûte que coûte être maintenu tout au long des prochaines années, afin que la sidérurgie luxembourgeoise s'assure une viabilité suffisante pour affronter la concurrence internationale.

- - -

Depuis qu'il est apparu au cours de l'année passée que la crise économique prenait de plus en plus une dimension structurelle, l'ensemble des problèmes relatifs aux conditions de financement des entreprises a été soumis à un examen approfondi au Ministère des Finances.

Au début de cette année, le Gouvernement a décidé de faire aboutir sous une formule amendée et adaptée aux nécessités du moment l'idée d'une "Société Nationale de Crédit et d'Investissement" lancée au début des années 1960 par les syndicats notamment, mais demeurée sans suites.

L'objectif principal de la SNCI est le soutien de l'activité économique et le maintien du plein emploi grâce à l'amélioration des conditions de financement des investissements et des exportations.

Peu armé pour contribuer au redressement de la conjoncture mondiale, le Gouvernement luxembourgeois entendait agir de la sorte avec les moyens du bord sur au moins deux composantes de la demande globale, la formation intérieure brute de capital fixe et les exportations.

Là encore, le choix gouvernemental est conforme aux orientations européennes.

Dans son esquisse d'une stratégie de relance, la Commission des Communautés Européennes (cf. Rapport sur la Situation Economique actuelle et ses perspectives à moyen terme, Luxembourg, le 14.9.1977) propose très justement de pallier l'insuffisance de la demande par une action sur les investissements : "Celle-ci", écrit la Commission, "doit bénéficier en priorité aux investissements tout d'abord parce qu'ils constituent un élément de soutien immédiat de la demande finale, mais surtout parce qu'ils doivent permettre à terme de constituer un stock de capital suffisant pour assurer le plein emploi d'une population active qui croîtra plus rapidement, encore pendant un certain nombre d'années."

La création d'une SNCI luxembourgeoise a soulevé dans notre pays une grande controverse politique. Pour certains milieux politiques en effet cette société nationale n'est qu'un cheval de Troie introduit dans la Cité libérale pour nationaliser celle-ci de façon sournoise et subreptice. Pour d'autres, elle n'est qu'un prétexte ou alibi cachant en fait des cadeaux des contribuables au grand capital.

En politique les extrêmes se touchent !

La loi organique du 2 août 1977 délimite la mission de la SNCI de façon très précise à l'octroi de crédits directs à l'industrie, de crédits à l'exportation et de prises de participations dans le capital de sociétés privées.

De plus, ces opérations doivent répondre à l'intérêt économique général du pays et correspondre à la politique de développement général. La cohérence entre les actions de la SNCI et la politique générale du Gouvernement est d'ailleurs assurée, d'une part, par la présence au Conseil d'Administration de mandataires des Ministres compétents et, d'autre part, par l'obligation pour la Société nationale d'obtenir l'autorisation préalable de ces mêmes Ministres avant de s'engager dans des opérations importantes.

La Société nationale n'est donc pas conçue pour renflouer les canards boîteux de notre parc économique, mais pour accorder son support au financement d'opérations de modernisation et de diversification indispensables.

Quant au point de savoir si l'intervention de l'Etat peut prendre la forme d'une prise de participation - question qui en réalité ne tracasse que quelques idéologues retardataires - notre Chambre de Commerce, que personne ne soupçonne de viser à l'étatisation de l'économie, constate ce qui suit : "A l'heure actuelle", écrit-elle dans son avis sur le projet de loi SNCI, "où le pays doit faire face à une crise sui generis dans la sidérurgie, une telle intervention de l'Etat par la prise de participations minoritaires dans certaines entreprises à créer paraît défendable ... Dans la période de crise actuelle, seul l'Etat est à même d'épauler les efforts propres de la sidérurgie en matière de diversification de la structure économique."

Cette prise de position nuancée de la part d'un organisme qui s'est toujours érigé en défenseur du libéralisme économique est à noter : Parmi les nombreuses idées reçues que la grande crise économique des années 1975 a bouleversées, la théorie classique de l'Etat inapte à créer, inapte à gérer n'est pas des moindres !

Tout au contraire, l'exemple du sauvetage de la MMRA, sur lequel je me propose de revenir tout-à-l'heure, prouve que dans une économie chancelante, c'est bien le pouvoir public qui joue le rôle de pôle tranquille et de recours suprême.

Quant à la mobilisation des ressources de la SNCI, nous prendrons recours à une formule de financement originale et souple, combinant des dotations budgétaires, des cessions de titres et de créances de l'Etat. Ceci permettra à la Société de démarrer avec des fonds propres de un milliard de Fr. luxembourgeois, ce chiffre étant porté progressivement à un peu moins de trois milliards dans les 10 prochaines années. Elle pourra enfin s'adjoindre des fonds de tiers par voie d'emprunts pour un encours ne dépassant pas 10 fois ses fonds propres.

Dernière innovation : La SNCI sera gérée par un conseil d'administration de 9 membres, composé de façon tripartite : 3 membres seront proposés par le Gouvernement, 3 membres par les syndicats de travailleurs du secteur privé et 3 membres par les organisations patronales : L'association

des partenaires sociaux à la prise des décisions d'importance nationale se trouve confirmée au sein de l'organe de gestion de la SNCI à tel point même que les représentants de l'Etat y seront minoritaires !

Loin de constituer un abandon de souveraineté de l'Etat, nous pensons que cette formule d'association, concrétisée par la volonté commune de trouver des solutions aux problèmes structurels du pays, est dans la ligne de la recherche du consensus social qui, également de l'avis de la Commission des Communautés Economiques Européennes, est un des préalables de la réussite d'une politique économique visant à vaincre à la fois le chômage et l'inflation.

- - -

La création de la SNCI ne fut qu'une des actions immédiates prévue dans le cadre du plan d'action pour le maintien de la croissance économique et du plein emploi établi par la Conférence tripartite.

Cette conférence a procédé en avril, mai et juin de cette année à une analyse approfondie des facteurs démographiques et des perspectives économiques de notre pays.

Or, cette analyse a permis de déceler un risque de déséquilibre sérieux entre, d'une part,le gonflement passager (jusqu'à 1984) du nombre des jeunes entrant sur le marché du travail et, d'autre part,la réduction inévitable des effectifs dans le secteur clé de notre économie.

"Enquêter sur un problème", a écrit Mao Tse Tung, "c'est le résoudre."

Aussi un plan d'action souple et cohérent a été arrêté d'un commun accord en vue de prévenir ce déséquilibre clairement cerné dans les chiffres.

L'action publique sera adaptée au degré de la gravité de la situation économique. Dans cette optique nous avons distingué schématiquement quatre niveaux de gravité :

- la situation actuelle,
- le seuil de chômage 1, c'est-à-dire un nombre de 1.500 demandeurs d'emploi sans emploi ou sous préavis de licenciement,
- le seuil de chômage 2, correspondant à 2.500 demandeurs d'emploi,

et enfin

- une menace de chômage aiguë se manifestant après le seuil No 2, une catastrophe nationale en quelque sorte.

Chacun de ces seuils déclenchera des mesures spécifiques sur lesquelles le gouvernement s'est préalablement mis d'accord avec les syndicats et les employeurs.

Ainsi, par exemple, dans l'immédiat on interdira aux retraités dont les revenus dépassent le salaire social minimum d'occuper un emploi salarié, on étendra l'aide fiscale temporaire à l'investissement, on aménagera des zones industrielles, on étendra le plafond de garantie de l'office du ducroire, etc...

Lorsque le seuil 1 sera atteint, il sera introduit, par exemple, au profit des salariés occupés dans les entreprises "surpeuplées" une indemnité d'attente en cas de retraite anticipée volontaire.

Passé le seuil No 2, le mécanisme d'indemnité d'attente, à financer par le fonds de chômage, pourra être étendu de façon sectorielle aux salariés âgés de plus de 58 ans.

En cas de crise manifeste sur le marché de l'emploi, dûment constatée par les trois groupes du comité de coordination de la Tripartite, des mesures encore plus incisives seront mises en application.

Ainsi, le Gouvernement pourra adapter temporairement les modalités d'application de l'échelle mobile des salaires, bloquer temporairement les marges bénéficiaires, les prix et les loyers et limiter temporairement les effets des tranches indiciaires.

Le projet de loi d'habilitation conçu pour une durée de trois ans est actuellement en instance législative : Il dotera le Grand-Duché de Luxembourg d'instruments d'intervention lui permettant de garder, malgré et en dépit des dangers que comporte le monolithisme de ses structures économiques, le taux de chômage le plus bas des nations développées.

- - -

Abandonnons pour un instant le court terme pour une vue plus élevée sur l'avenir économique du Luxembourg.

Le pays,obsédé qu'il est par le poids relatif de son secteur dominant, a recherché depuis des décennies un succédané tant soit peu valable à la défaillance de ce secteur dominant. Il est constamment en quête d'une assise plus large, plus équilibrée de son activité et, pourquoi le cacher, de ses recettes fiscales.

Cette activité d'appoint et de complément, nous l'avons trouvée dans le secteur financier, et ce n'est pas un pur hasard !

Le professeur Henri Borle, lui-même fin connaisseur en la matière, puisqu'avant d'enseigner à l'Université de Lausanne, il avait été membre de la Commission Suisse des Banques, avait coutume de répéter avec un coup d'oeil sur la Grande-Bretagne et la Suisse, qu'un grand pays exportateur a des chances de devenir également un grand pays banquier ...

L'essor des activités financières sur la place de Luxembourg ces dernières années, constitue en effet un phénomène qui défraie la critique : "What is it that draws them there" - "Mais quoi donc attire les Banques à Luxembourg", se demandait encore en mai 1977 Carol Parker, rédacteur en chef adjoint de la Revue "The Banker".

Situons les faits.

Entre 1960 et 1976 le rapport entre la somme des bilans des banques et le produit national brut est passé d'environ 1 à environ 20, alors qu'il a évolué entre 0,5 et 1,2 pendant la même période dans les pays voisins.

En dix ans, le nombre des banques a quadruplé et la somme de leurs bilans s'est vue multipliée par 34 alors qu'en Suisse, le multiplicateur correspondant est de 4,4.

L'apport direct des banques en recettes ordinaires du budget de l'Etat, au titre de l'impôt sur les collectivités, dépasse actuellement 10% et se situe de ce fait au même niveau que dans le vieux pays banquier qu'est la Suisse.

Le secteur emploie actuellement 6.000 personnes, soit 4% de la population active, et 25% de l'effectif de la sidérurgie.

Quels ont été les ressorts de cette extraordinaire expansion ?

Les facteurs qui ont contribué à attirer les banques étrangères sont multiples.

Je citerai parmi les causes plus lointaines notre réglementation libérale du change en matière de mouvements de capitaux, l'attitude des partis et autorités politiques dépourvue de tout dogmatisme, l'existence depuis 1929 d'un régime favorable pour les sociétés holding et les coûts de gestion assez bas par rapport à d'autres places.

Plus récemment, il est incontestable que l'abolition des obstacles à la libre circulation de capitaux, le développement extraordinaire de l'euro-marché, la position centrale du Luxembourg au sein du Marché commun et la concentration à Luxembourg des institutions financières des Communautés Européennes (Banque Européenne d'Investissement, Division Crédit et d'Investissement de la CECA, Cour des Comptes Européenne) ont renforcé nos avantages naturels.

L'absence de banque centrale et l'absence de dépôts obligatoires est un autre élément qui a procuré à la place de Luxembourg un avantage concurrentiel.

Il s'y ajoute l'attitude pragmatique du Commissariat au Contrôle des Banques, lequel, après des conditions de sélection suffisamment sévères, exerce une surveillance discrète sur les activités bancaires.

Notre atout principal, il ne faudra pas le rechercher du côté des exemptions fiscales : A Luxembourg, les charges fiscales directes pesant sur les établissements bancaires sont identiques à celles qui frappent les autres entreprises commerciales.

Actuellement 90 banques sont établies à Luxembourg et parmi elles, 6 banques suisses.

L'internationalisation de la place de Luxembourg ressort clairement du fait que les opérations avec l'étranger constituent environ 80% de la position totale des banques. La part de Luxembourg atteint 22% du côté des prêts ou euro-crédits et 10,4% du côté des euro-dépôts. Luxembourg est donc en position créditrice sur le marché des euro-devises, ce qui constitue, entre autres, un facteur de renforcement de la balance des paiements de l'U.E.B.L.

Dans le cadre de la Conférence Tripartite sur l'emploi, nous nous sommes évidemment penchés sur les conditions à remplir pour que cet acquis soit consolidé et si possible amélioré. Il n'est pas douteux que l'implantation bancaire à Luxembourg dépend de l'environnement institutionnel, politique et fiscal que notre pays peut offrir par rapport aux autres pays européens.

Les participants de la Conférence sont donc tombés d'accord pour recommander au gouvernement un renforcement de la position concurrentielle des banques actives sur les euro-marchés.

C'est ainsi qu'il est envisagé entre autres, de permettre, dans les limites à fixer, l'imputation d'impôts sur les revenus de capitaux retenus à la source par des pays avec lesquels le Luxembourg n'a pas conclu de convention contre la double imposition. Il est prévu en outre d'étendre aux créances gagées la possibilité de constituer des provisions en franchise d'impôts, faculté actuellement admise pour les créances non gagées. Dans le même ordre d'idées, il sera proposé d'abolir la taxe sur la valeur ajoutée sur l'or monétaire ainsi que l'impôt de 5% sur les revenus de titres émis par des résidents.

De cette façon, Luxembourg tâchera de "rester dans le vent" et de consolider le secteur financier, devenu depuis peu le second pilier de sa richesse.

- - -

Le développement du tertiaire ne nous fera pas oublier pour autant notre sollicitude à l'égard de l'industrie sidérurgique.

Ce qui m'amène, pour terminer, à vous conter brièvement et schématiquement, l'histoire dramatique d'un sauvetage industriel transnational.

L'objet de l'opération a été la seconde firme sidérurgique du Grand-Duché, la MMRA, située à cheval sur la frontière belgo-luxembourgeoise.

La "Métallurgique et Minière de Rodange-Athus", avec ses quelque 4.700 ouvriers et employés et avec sa capacité totale de 1,25 million de to, est le type même de l'entreprise sidérurgique intégrée (hauts-fourneaux, aciérie et laminoirs) dont la situation est devenue intenable suite à la crise générale de la sidérurgie.

Il s'ajoute comme facteur aggravant qu'une partie de l'équipement de l'usine - et notamment les installations du site belge d'Athus apportées par la fusion malencontreuse de 1972 de l'ancienne MMR avec la division d'Athus de la S.A. Cockerill - se trouve dans un état de vétusté et de sous-emploi notoire.

Aussi, de 1974 à 1976, la MMRA a vu chuter sa production d'acier de 1.265.000 à 809.573 to.

Vers le milieu de l'année 1977 l'entreprise était pratiquement en état de cessation des paiements : Son fonds de roulement avait été résorbé par une perte d'exploitation mensuelle atteignant quelque 130 millions de francs luxembourgeois avant amortissement, obligeant la MMRA à subsister grâce à des avances de caisse. L'excédent de dettes à court terme dépassait au 30 juin 1977 l'actif circulant de la société d'à peu près 1 milliard.

Bref, la société était à la merci du premier fournisseur qui, mécontent du retard de paiement de sa créance, menaçait d'engager la procédure de faillite.

Un expert de la SNCI belge, après examen de la situation financière de la MMRA en juillet 1977, note dans son rapport : "On peut se demander s'il existe un espoir de redressement et de rationalisation, tellement la situation est détériorée"...

Or, la faillite, il fallait l'éviter à tout prix. Non seulement en raison de ses conséquences sociales désastreuses et de la perte sèche de 1,5 milliard qu'auraient dû essuyer les créanciers luxembourgeois, mais également en raison du fait que Rodange risquait de devenir le domino déclenchant une série de déconfitures, sans parler d'une sérieuse détérioration des relations belgo-luxembourgeoises.

Voilà pourquoi les deux gouvernements sont activement entrés dans le jeu à partir du mois de juillet : Il fallait agir vite, car la société était ébranlée dans son crédit. Il fallait en même temps rechercher et trouver une solution assurant la viabilité à moyen terme de la MMRA.

Je n'entrerai pas ici dans les péripéties de la négociation, qui, à partir de la "tripartite binationale" (appelée encore "Sexpartite") du 16 juillet 1977 jusqu'au 3 septembre 1977, date de la signature d'un protocole d'accord intergouvernemental sur la restructuration de la MMRA, a fait valser les poupées entre Bruxelles et Luxembourg.

Cette négociation à chaud fut extrêmement compliquée en raison du nombre des partenaires et des intérêts en présence.

Si, finalement, un accord acceptable pour tous a pu être arraché, c'est grâce à la ténacité des deux gouvernements et grâce au savoir-faire diplomatique et aux bons offices du Commissaire Etienne Davignon, responsable de l'économie industrielle aux Communautés Européennes.

L'unanimité des partenaires sociaux et des deux gouvernements s'est réalisée sur l'idée-force de la Commission Européenne selon laquelle il n'y a d'avenir pour la sidérurgie européenne que dans la restructuration par bassin. Telle entreprise isolée, même faisant partie d'un grand groupe financier, n'est pas à même de tenir tête aux nouveaux géants de l'acier, si du point de vue économique elle ne réussit pas à travailler en synergie avec d'autres ensembles industriels sidérurgiques.

Il n'est donc pas étonnant que c'est sur la notion des "synergies" à trouver que se sont concentrées les négociations sur le sauvetage de la MMRA.

Précisons l'éthymologie du terme. Le mot "synergie" vient du grec "sun" = avec, et "ergon" = travailler. Le "Petit Larousse" définit la synergie comme "association de plusieurs organes pour l'accomplissement d'une fonction".

Or, la fonction de Rodange, c'est-à-dire la production d'acier vendable à un prix compétitif, ne peut être accomplie à l'heure qu'il est qu'en association, ou en synergie, avec ARBED, ou avec COCKERILL, ou avec ARBED et COCKERILL. On peut parler dans cet ordre d'idées - pour utiliser le vocable nouveau enfanté par la crise - de synergie simple, de synergie double ou encore de synergie principale et de synergie secondaire.

Citons un exemple concret pour illustrer l'aspect pratique du problème : Rodange dispose actuellement de 4 hauts-fourneaux de petit diamètre et de type ancien, incapables d'atteindre les performances et le prix de revient des hauts-fourneaux modernes de grand diamètre de creuset. Ainsi, le nouveau haut-fourneau qu'ARBED construit actuellement à Belval disposera d'une capacité de 1,5 mio/t/an et sera à la taille des équipements similaires actuellement en construction partout dans le monde.

Cette constatation permet une seule conclusion : Pour Rodange, la production de fonte n'est plus tenable à moyen terme. L'aciérie de la MMRA devra être approvisionnée en fonte liquide à partir de Belval.

L'orientation définitive de Rodange, qui mettra en question également son aciérie, devra être décidée jusqu'à la fin de l'année suite à une étude dont ont été chargées les Sociétés ARBED et COCKERILL.

En cas de désaccord de ces deux magnats de l'acier, les gouvernements belge et luxembourgeois les départageront sur base de l'étude d'un expert neutre.

En attendant, un plan de sauvetage transitoire a été mis en place. Il prévoit une suppression de 1.500 emplois sidérurgiques à Athus et de 700 à Rodange.

Toutefois il n'y aura pas de licenciements. Les employés et ouvriers qui ne seront plus concernés par les activités sidérurgiques du site de Rodange seront placés dans une division anticrise par la MMRA qui aura la responsabilité de leur trouver des emplois de reconversion.

A Athus, une société de diversification à laquelle participeront les deux gouvernements, COCKERILL et ARBED sera créée pour rechercher les investissements susceptibles de redonner un emploi au personnel concerné. En attendant, celui-ci pourra s'inscrire dans une "cellule d'emploi" créée par le gouvernement belge. Les ouvriers et employés y affectés bénéficieront d'une garantie dégressive de salaire et des aides à la reconversion prévues à l'article 56 du traité de la CECA.

Sur le plan financier enfin, un moratoire partiel et provisoire des grands fournisseurs et une mobilisation de nouvelles liquidités permettra de rétablir une gestion équilibrée de la société.

La restructuration de la MMRA a été qualifiée par le Commissaire Davignon de "premier exemple de restructuration sidérurgique sur le plan transnational", et de "pierre de touche concrète de la politique communautaire sidérurgique". "Cet accord est pour nous", a déclaré M. Davignon dans une interview au journal "Le Soir" (8.9.1977), "un instrument, permettant de chasser les nationalismes négatifs du domaine de l'acier... C'est un précédent, un cas-test d'application de la politique sidérurgique européenne, auquel on pourra se référer dans d'autres cas concrets d'application. J'ajoute que cette affaire pourrait servir de précédent dans d'autres secteurs que la sidérurgie."

Déjà, le modèle de la concentration par bassin prend forme : En Sarre, la modification de structure dans le secteur des aciers ordinaires a contraint les trois usines sidérurgiques à concentrer leur production de fonte à Dillingen alors qu'une nouvelle aciérie LD commune est projetée à Völklingen. En Belgique, le rapport McKinsey prévoit à son tour un reprofilage de la sidérurgie d'après les mêmes lignes de force.

La vieille sidérurgie de l'intérieur de l'Europe n'est donc pas prête à désarmer, ni devant la sidérurgie maritime, ni devant ses concurrents d'outre-mer.

Avec ces derniers, elle devra sans tarder rechercher des accommodements qui préfigureront une nouvelle division du travail à l'échelle planétaire.

De nombreux pays du Tiers Monde se sont en effet dotés d'unités de production sidérurgiques, souvent grâce au "know how" et grâce aux capitaux fournis par les pays industrialisés.

Aujourd'hui leur production commercialisable est une donnée essentielle du marché international de l'acier.

Après les avoir aidés à démarrer nous ne pouvons ajourd'hui nous acharner à leur noyer le moteur. Les pays riches ne peuvent fermer leurs frontières à une production de laminés traditionnels que les nouveaux venus, disposant de minerais riches et d'une main-d'oeuvre bon marché, écoulent à des prix très compétitifs.

Cela signifie qu'ils devront reconvertir leur propre appareil de production vers la fabrication de produits de qualité ou de raffinement supérieurs tout en abandonnant progressivement les créneaux de l'âge primaire de la sidérurgie.

Cette transformation est actuellement en cours. Elle est très douloureuse pour les sidérurgistes européens. Mais elle est inévitable à moins d'accomplir le pas fatal qui sonnerait le glas de l'exportation européenne : le recours au protectionnisme.

Jusqu'à ce jour, le changement de structure dans le petit pays que constitue le Luxembourg, n'est pas allé de pair avec les méthodes musclées du capitalisme pur et dur. Les travailleurs n'ont pas été les laissés pour compte, mais les sujets essentiels des rénovations en cours.

Ainsi, l'aboutissement de la négociation intergouvernementale sur la MMRA pourrait donner naissance à un nouveau type de société industrielle dans laquelle, à côté des intérêts des actionnaires privés traditionnels qui perdent leur pouvoir absolu, seront présents les gouvernements représentant la communauté nationale et un nouveau partenaire : le personnel !

La Communauté Européenne enfin, aura prouvé dans cette affaire qu'elle est autre chose qu'une technocratie lointaine, mais un véritable organe de conception, de compromis et d'harmonisation des intérêts nationaux au niveau de l'Europe des Neuf.

En fin de compte, et c'est par cette conclusion que je terminerai, la crise actuelle n'aura fait que confirmer les choix européens fondamentaux des gouvernements luxembourgeois d'après-guerre.

Les sentiers de la souveraineté nationale se révèlent être des sentiers étroits : Ils se rétrécissent encore dans un climat de crise où réapparaissent les vieux réflexes nationalistes.

Les petits Etats de l'intérieur du continent européen n'ont d'autre choix que de jouer à plein la carte de l'intégration - autant dire : de la synergie - dans des ensembles économiques et politiques plus larges.

Sinon ils seront à la merci de la lente asphyxie qui menace tout être vivant dont on restreint progressivement l'espace vital.

Pour un renforcement de la politique monétaire et financière internationale

Discours prononcé par Monsieur Jacques F. Poos,

Ministre des Finances du Luxembourg

et Gouverneur du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale,

à l'Assemblée annuelle 1977 à Washington, le 27 septembre 1977

Pour un renforcement de la politique monétaire et financière internationale

Discours prononcé par Monsieur Jacques F. Poos,

Ministre des Finances du Luxembourg,

et Gouverneur du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale,

à l'Assemblée annuelle 1977 à Washington, le 27 septembre 1977

Pour un renforcement de la politique monétaire et financière internationale

Il y a une année la reprise amorcée au cours des deux premiers trimestres de 1976 avait légitimé un certain optimisme. Ce sentiment n'a pas été justifié par l'évolution de la conjoncture et l'exposé de Monsieur le Directeur Général Witteveen a confirmé que les perspectives restent inquiétantes.

Cette persistance de l'incertitude économique au niveau international se traduit par des difficultés pour les pays à économie ouverte.

A ce sujet, je me permettrai de décrire rapidement les effets de la dépression économique pour le Grand-Duché de Luxembourg. Je me prononcerai également sur le développement des liquidités internationales et les conditions de couverture des déficits internationaux.

Enfin, il est évident que la situation conjoncturelle mondiale déprimée n'est pas faite pour résoudre les problèmes des pays en développement. L'action du groupe de la Banque Mondiale devra donc être examinée à la lumière de cette évolution.

En ce qui concerne la conjoncture internationale, nous avons noté avec intérêt que la plupart des grands pays industrialisés sont conscients des risques de stagnation et qu'ils ont à cet effet lancé des programmes de stimulation économique.

Malheureusement le chômage s'est encore accru en 1977 pour atteindre un taux de 5,5% dans les pays industrialisés. Ce taux, extrêmement élevé, ne peut être supporté à la longue sans rupture sociale.

Les capacités inemployées s'élèvent en moyenne à 10% du P.N.B.; les investissements ne sont toujours pas revenus au niveau d'avant-crise. L'inflation stabilisée à un niveau trop élevé, flambe au moindre relâchement.

Cette situation a eu de graves répercussions au Luxembourg, toujours largement dépendant du secteur sidérurgique, malgré les efforts de diversification en cours. Les capacités excédentaires et la menace de chômage se concentrent dans ce secteur dominant.

Nonobstant les initiatives de la Communauté européenne et les efforts de rationalisation, le secteur sidérurgique ne dépassera guère en 1977 son niveau de production de 1976 qui a déjà été considéré comme un creux historique. Ce n'est qu'un effort concerté international qui pourra sortir cette industrie du marasme actuel. Il s'ensuit que notre P.I.B. ne s'accroîtra guère que de 2% cette année-ci et que les prévisions pour 1978 se limitent à 2,75%.

Sur le front de l'inflation, les disparités restent très élevées. Aussi, au sein de la zone OCDE, l'éventail des taux d'inflation s'étend-il de 1 à 22% sur une base annuelle ce qui ne favorise évidemment pas les efforts de stabilisation économique et monétaire.

Au Luxembourg, l'indice mensuel des prix à la consommation, avec 6,2% d'augmentation intra-annuelle au mois d'août 1977, accuse une baisse sensible par rapport au niveau de 1976. Si une flambée internationale n'entraîne pas les prix vers de nouvelles excroissances, cette performance dans la lutte contre l'inflation devrait se confirmer.

L'inflation par la demande et l'inflation salariale semblent à l'heure actuelle être remplacées de plus en plus par une inflation résultant à la fois de l'utilisation insuffisante des capacités de production et de la restauration des profits. Ceux-ci sont canalisés vers des avoirs financiers au lieu d'être utilisés pour la reconstitution et l'extension du capital productif.

Devant cette situation, une attitude passive n'est pas opportune. Les anticipations inflationnistes doivent être activement combattues. Dans ce sens il ne s'agit pas seulement de pratiquer une régulation de la demande, mais encore une régulation de l'offre.

Au sommet de Londres, les grands pays industrialisés sont tombés d'accord pour constater que la reprise ne doit pas se faire au détriment de la lutte contre l'inflation. Il est cependant inacceptable que le ralentissement de la reprise aboutisse encore à un accroissement du chômage.

Dans le domaine de l'emploi, le Gouvernement luxembourgeois a multiplié les processus de consultation avec les partenaires sociaux. Ses efforts ont abouti à un plan d'action dont les différentes mesures sont déclenchées par l'atteinte de niveaux successifs de chômage. Ce plan est surveillé par une commission tripartite qui institutionnalise et prolonge un dialogue qui avait déjà été entamé au niveau d'un comité de conjoncture.

Les résultats de cette politique sont probants : Au cours de l'été 1977, le Luxembourg comptait moins de 0,6% de chômeurs par rapport à sa population active.

Devant la persistance de l'inflation et la montée du chômage, des parties croissantes de la population sont amenées à s'interroger sur l'efficacité des mécanismes du marché pour corriger cette situation. Nos sociétés peuvent-elles se permettre pendant une période prolongée de mettre à l'écart de la vie active un grand nombre de personnes sans emploi ?

Dans le combat contre le chômage structurel et les anticipations inflationnistes, des objectifs à moyen et à long terme doivent être fixés. Le rôle à jouer par le secteur privé et le secteur public, ainsi que la répartition de leurs tâches sont à soumettre à une révision. La productivité des administrations publiques doit être améliorée, condition indispensable pour en rétablir l'image dans l'esprit du public. Des revendications telles qu'un meilleur contrôle des subven-

tions et des subsides publics, ou une maîtrise sociale de l'évolution de la productivité méritent aussi discussion.

La politique budgétaire du Gouvernement luxembourgeois s'inscrit depuis 1974 dans une optique d'équilibre dynamique à moyen terme. Elle est conforme aux recommandations contenues dans le rapport "Pour le plein emploi et la stabilité des prix", établi par un groupe d'experts sous la présidence du professeur McCracken pour le compte de l'OCDE.

Pour créer un climat favorable à l'investissement, le Gouvernement a étendu les stimulants fiscaux et mis sur pied une Société Nationale de Crédit et d'Investissement.

Un pays qui exporte les trois quarts de sa production, dépend largement de la situation internationale. Aussi se réjouit-il des récentes actions de relance prises notamment par la RFA en vue d'atteindre les objectifs proposés. Il est en effet indispensable que les grands pays industrialisés dont la balance des paiements est favorable, réalisent les taux de croissance fixés au moyen d'une expansion de la demande dans les limites de leurs politiques anti-inflationnistes.

La dépendance du commerce international rend le Luxembourg extrêmement sensible à toute forme de protectionnisme, ouverte ou larvée. Nous donnons notre attache à la recommandation du Conseil de l'OCDE du 23 et 24 juin 1977 qui réaffirme "l'engagement politique d'éviter les mesures unilatérales restrictives affectant les échanges, ainsi que la stimulation artificielle des exportations". En fait, ces mesures procureraient un avantage compétitif temporaire devant les représailles qu'elles ne manqueraient pas d'entraîner. Elles pénaliseraient en définitive les pays les plus faibles et les plus démunis.

Le Gouvernement luxembourgeois se félicite également de l'étroite surveillance que le Fonds est appelé à exercer en matière de taux de change. Les petites économies ouvertes sont particulièrement sensibles aux mouvements erratiques du cours du change dans un régime de flottement quasi généralisé. Ceci explique notre attachement au double marché des changes dans le cadre de l'Union économique belgo-luxembourgeoise et à l'accord européen de flottement concerté (Serpent).

L'ajustement international opère dans des conditions différentes en comparaison avec le début de cette décennie. Ce ne sont plus tellement les pays industrialisés qui sont bailleurs de fonds, mais les pays exportateurs de pétrole, dont le surplus ne semble pas devoir se rétrécir, malgré l'effort de développement des capacités d'absorption de certains d'entre eux. Mais les pays en surplus exportateurs de pétrole ont recours à la structure bancaire des pays industrialisés. Ces derniers continuent donc à acheminer les fonds nécessaires pour couvrir les déficits des comptes courants ou pour accumuler des réserves. Ce processus de recyclage des économies des pays exportateurs de pétrole à l'initiative du système bancaire, auquel la place financière luxembourgeoise a eu une part active, a fonctionné à la satisfaction générale. L'offre de fonds destinés à financer les balances de paiement a pu répondre normalement à la demande.

Quant au problème de la disponibilité de liquidités suffisantes, le Luxembourg salue vivement la création de la facilité de crédit supplémentaire qui permet aux débiteurs d'avoir accès en dernier ressort aux liquidités des pays créditeurs et qui permet au Fonds d'assumer pleinement son rôle d'intermédiaire du système monétaire international. Les augmentations des quotes-parts continuent à être d'une importance primordiale dans le fonctionnement du Fonds.

Au Luxembourg, l'approbation parlementaire de la 4e augmentation des quotes-parts interviendra avant la fin de 1977. Nous estimons que la 7e révision des quotes-parts devrait aboutir dans les meilleurs délais. Pour ne pas retarder la mise en vigueur d'une nouvelle augmentation par de longues et difficiles discussions, le Luxembourg se prononce en faveur d'une augmentation raisonnable et linéaire.

L'entrée en vigueur du 2e amendement accroîtra les possibilités d'utilisation du D.T.S. Le Gouvernement luxembourgeois se félicite du fait qu'il puisse désormais utiliser ses D.T.S. indépendamment d'un besoin de balance de paiements. Il est cependant d'avis qu'avant de procéder à une nouvelle allocation de D.T.S. il faudra en améliorer la qualité en vue d'en faire le principal instrument de réserve du système monétaire international.

L'importance du Fonds est appelée à s'étendre. On devrait même assister prochainement à un rééquilibrage du financement entre le système bancaire d'un côté et les organismes internationaux de l'autre.

Dans la seconde partie de mon exposé, je voudrais me prononcer sur la situation des pays en voie de développement ainsi que sur l'activité du groupe de la Banque Mondiale.

Il est encourageant de voir que certains pays en voie de développement ont accru leur revenu moyen par habitant d'environ 50% en moyenne pendant les dix dernières années, grâce, soit à leurs ressources pétrolières, soit à leurs efforts d'industrialisation.

De plus, certaines de ces économies ont continué à se développer, bien qu'à un rythme plus lent, même durant la récession survenue dans les pays industrialisés.

Ces notes optimistes éparses ne suffisent toutefois pas à éclaircir un tableau qui reste sombre : La facture des importations et surtout celle des services s'est notablement alourdie. Les termes de l'échange continuent à se dégrader en 1977. La forte croissance démographique relativise les taux de croissance globaux. La stagnation de l'économie mondiale et les problèmes d'ajustement des pays industrialisés ont eu pour résultat que les transferts sans contrepartie aux pays en développement sont en diminution.

Le niveau déprimé des investissements dans les pays industrialisés s'est également chiffré par une baisse d'inves-

tissements directs dans les pays pauvres. Aussi, ces pays ont-ils dû recourir très largement au financement extérieur. Presqu'un tiers de l'emprunt public net a été fourni par le marché privé et certains pays ont atteint la limite de leur possibilité d'emprunts. Il va de soi qu'entre une juste répartition des ressources et la sécurité, les banques choisissent le 2e critère d'allocation. Il s'ensuit que ce sont surtout les pays les plus déshérités qui font les frais de la récession mondiale. Leur accès aux ressources du secteur bancaire commence à se faire dans des conditions de plus en plus désavantageuses.

Aussi n'est-il pas étonnant que les pays qui, voici dix ans, comptaient parmi les plus pauvres, restent toujours à la traîne. Les résurgences protectionnistes, si elles devaient se préciser, les frapperaient en premier lieu.

Devant cette situation, les Gouvernements des pays membres de l'OCDE ont réaffirmé le 23 juin dernier leur intention d'accroître effectivement et substantiellement leur aide publique au développement.

La Communauté européenne, qui est la plus grande pourvoyeuse d'aide au développement, est particulièrement consciente de ses responsabilités. Aussi, un accord a-t-il pu être dégagé (à l'initiative des pays de la Communauté européenne) sur le fonds commun prévu par le programme intégré de la CNUCED pour les produits de base.

La Communauté a aussi joué un rôle primordial dans l'accord sur la nécessité d'une action spéciale en faveur des pays les plus déshérités. Cette proposition, issue de la CCEI à Paris, est actuellement activement discutée au sein de la Communauté et devrait être opérationnelle au début de 1978. 385 millions de dollars seront versés par les pays de la Communauté, dont le Luxembourg, à un compte spécial de l'A.I.D. Cette action traduit la volonté des pays de la Communauté européenne d'accroître le volume et l'efficacité de l'aide au développement dans le cadre d'un effort international élargi.

Conscient de ce que les droits fondamentaux de la personne humaine débordent le plan politique et social pour inclure des exigences économiques, le Gouvernement luxembourgeois réaffirme sa volonté d'atteindre progressivement un volume d'aide publique au développement de 0,7% de son produit intérieur brut.

L'augmentation de l'aide luxembourgeoise, ces dernières années, a toujours largement dépassé la norme d'augmentation budgétaire globale. Cette volonté de produire un effort accru s'était déjà traduite par une participation au Troisième Guichet et au Compte de Subvention.

Le Gouvernement s'est proposé de faire en 1978 un effort particulier dans le sens préconisé sur le plan international. Les crédits prévus au projet de budget de 1978 augmenteront de quelque 72% alors que le taux de progression du budget global est de 8,8%.

Le Luxembourg soutient également la libéralisation des réglementations des marchés des capitaux; cela en faciliterait l'accès aux pays dont le crédit le permet. Il favorise le développement des investissements directs dans des conditions assurant le respect des souverainetés nationales et, tout à la fois, donnant des assurances raisonnables quant à la sécurité et la protection des capitaux investis. On devrait également rechercher une formule garantissant la stabilisation des recettes d'exportation. A ce sujet la discussion pourrait utilement être portée au niveau du comité de développement.

Tout en respectant les compétences propres des organes de chaque institution, il serait dans l'intérêt de tous d'accentuer les efforts en vue d'une approche coordonnée du calendrier et des modalités d'augmentation et de reconstitution des ressources des institutions multilatérales. Un échange de vues sur cette question, au sein d'un groupe de travail, se justifie certainement.

Mon Gouvernement compte obtenir au cours de la prochaine session 1977/78 l'approbation parlementaire des augmentations spéciales du capital de la Banque, de l'augmentation du capital de la Société Financière Internationale et de la reconstitution des ressources de l'A.I.D. Il a également demandé l'autorisation au Parlement d'effectuer un premier versement anticipé à l'A.I.D. pour contribuer à la continuité des actions de cet organisme.

Les autorités de mon pays restent également disposées à mettre à l'avenir les ressources et l'infrastructure du marché luxembourgeois des capitaux à la disposition de la Banque Mondiale et de ses filiales, ceci dans la limite des ressources de ce marché.

En dehors des actions précitées, le Gouvernement luxembourgeois réitère sa disposition de participer au capital des différentes banques régionales de développement. Pour l'une ou l'autre de ces banques, une adaptation des quotes-parts minima aux facultés contributives réelles et proportionnelles des pays de petite dimension serait à l'avantage de toutes les parties intéressées.

Il ne me reste qu'à souligner une fois de plus ma détermination de soutenir tout effort de renforcement de la coopération monétaire et financière internationale. Nous considérons celle-ci comme le seul moyen de prévenir un égoïsme dominateur menaçant d'écraser les faibles et de provoquer des conflits.

C'est dans cet esprit que je souhaite que cette assemblée annuelle nous permette un rapprochement sur les objectifs de croissance équilibrée auxquels nous aspirons.

Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'Etat
Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt